

# ASSEMBLEE NATIONALE

7 décembre 2005

---

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2005 - (n° 2700)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 302

présenté par  
M. Carrez

-----  
**APRES L'ARTICLE 44, insérer la division et l'intitulé suivants :**

AUTRES MESURES.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.